



Ligue Régionale d'Escrime des Pays de la Loire



COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR Samedi 21 Septembre 2013

Etaient présents : Laetitia MULLER, Guillaume MICHON, Carol RUCHAUD, Bernard CONAN, Chantal LE GALL, Maryse MORET, Jean Dominique DILHAN, Jean Michel SAGET, Luc BODET, Eric BOUCHET, Nathalie BOURREAU, Pierre ROLAND, Myriame ALBERT, Jean Clause ULYSSE, René LEMBERT, Guy DAVY (CD 72)

Etaient excusés : Jean François ANDRE, Estelle JOLY (pouvoir Bernard CONAN), Philippe LAGISQUET, Michel BODET, Michel RELET (pouvoir Laetitia MULLER), Thomas LHERITIER (pouvoir Maryse MORET).

Démissionnaire : Dominique BELIER

Invités et Présents :

Cyrille CAILLOUX, David BUCQUET, Jérémy MOINE, Jordan MOINE, Dorin VARZARU (Maîtres d'Armes de l'ETR)

Remi BAYER (Président du SCO ANGERS)

Début de séance : 14 h 00 – Fin de séance : 18 h 00

Membres du CD : 13 présents, 6 excusés, 1 démissionnaire / 3 pouvoirs soit 16 voix sur 20 membres : le quorum étant atteint le Comité Directeur de ce jour peut délibérer.

1 - PREAMBULE

Laetitia MULLER accueille les membres invités de l'ETR. Elle précise que par cette invitation, le bureau a souhaité répondre à leur demande au plus près des préoccupations des élus et d'apporter leur contribution aux débats de la Ligue.

Laetitia MULLER annonce la démission de Dominique BELIER en tant que membre du Comité Directeur pour des raisons personnelles.

Par conséquent, il y aura donc 2 postes à pourvoir au Comité Directeur lors de la prochaine Assemblée Générale.

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 29 JUIN 2013

Luc BODET a demandé une modification du compte-rendu du 29 juin 2013 : la rédaction du paragraphe 9 expliquant les circonstances du départ de Luc BODET ne reflète pas la réalité.

Laetitia MULLER a pris bonne note de cette demande et propose les modifications suivantes, approuvées par Luc BODET ce même jour lors de la réunion de bureau :

Ancienne rédaction :

« Luc BODET exprime aux membres du Comité Directeur son souhait de mettre un terme à son contrat de travail en tant qu'Assistant Technique Régional de la Ligue. Les tâches qu'il réalise aujourd'hui, et qui sont décrites dans la fiche de poste « Assistant Technique Régional » signée entre Luc BODET et Marie-Christine HOLLANDE, ne conviennent pas à Luc BODET : elles relèvent plus d'un poste de « Secrétaire Administratif » que d'un poste « d'Assistant Technique Régional ». Coordonner l'ETR et piloter le projet de la ligue sont les

missions pour lesquelles il s'était engagé initialement avec la ligue et qu'il a mené à bien jusqu'à la nomination d'un CTS dans la ligue. Aujourd'hui, ces missions sont assurées par Jean-Michel SAGET.

Après échanges, explications et propositions entre les membres du Comité Directeur et Luc BODET, les deux parties conviennent de mettre en œuvre une procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail qui lie Luc BODET à la Ligue.

Toutefois, les membres du Comité Directeur rappellent que sa présence est requise pour une bonne préparation du début de saison et son démarrage. »

Nouvelle rédaction :

« Laetitia MULLER fait part aux membres du Comité Directeur du ressenti de Luc BODET dans son travail au sein de la ligue.

Luc BODET ouvre le débat et invite le Comité Directeur à s'interroger sur la pertinence du maintien du poste d'ATR suite à l'installation à long terme d'un CTS dans la Ligue. Les tâches qu'il réalise aujourd'hui, et qui sont décrites dans la fiche de poste « Assistant Technique Régional » signée entre Luc BODET et Marie-Christine HOLLANDE, ne conviennent pas à Luc BODET : elles relèvent plus d'un poste de « Secrétaire Administratif » que d'un poste « d'Assistant Technique Régional ». Coordonner l'ETR et piloter le projet de la ligue sont les missions pour lesquelles il s'était engagé initialement avec la ligue et qu'il a mené à bien jusqu'à la nomination d'un CTS dans la ligue. Aujourd'hui, ces missions sont assurées par Jean-Michel SAGET.

Après échanges, explications et propositions entre les membres du Comité Directeur et Luc BODET, et pour permettre un déblocage de la situation, les deux parties conviennent de mettre en œuvre une procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail qui lie Luc BODET à la Ligue.

Toutefois, les membres du Comité Directeur rappellent que la présence de Luc BODET est fortement requise pour une bonne préparation du début de saison et son démarrage. »

RESOLUTION

Les modifications du paragraphe 9 du compte-rendu du Comité Directeur du 29/06/13 sont adoptées à l'unanimité des membres du Comité Directeur présents et représentés.

Le compte-rendu du 25/06/13 ainsi corrigé fera l'objet d'une nouvelle diffusion.

Laetitia MULLER profite de ce point pour informer les membres du Comité Directeur de l'état d'avancement du dossier de rupture conventionnelle avec Luc BODET : elle a rencontré Luc le 31/08/13 dans le cadre de l'entretien préalable obligatoire. Le délai légal de rétractation pour l'une ou l'autre des parties était fixé au 16/09/13. Le dossier a été envoyé à la DIRRECTE (*Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Pays de La Loire*) le 17/09/13. La rupture conventionnelle a été homologuée.

La fin du contrat de travail de Luc BODET a été arrêtée conjointement avec la ligue et Luc BODET au 14/10/13.

Laetitia MULLER fixera un nouveau rendez-vous avec Luc BODET afin d'assurer la transmission des différents dossiers gérés par Luc dont celui concernant le site internet.

Du matériel ligue doit être également récupéré : caméscope, matériel pédagogique.

3 – POINT LICENCES

Maryse MORET et Bernard CONAN ont géré sans trop de difficultés le début de la saison : ouverture du site extranet aux clubs, prises de licences, validations et paiements des licences.

255 licences validées au 18/09/13 (Cf. Tableau ci-joint).

Bernard CONAN indique que chaque club recevra mensuellement un relevé de son compte à la ligue.

Il validera les licences une fois par semaine, mais bien évidemment, en cas d'urgence, il s'adaptera à la demande et fera le nécessaire.

Le club d'Orvault a un nouveau Bureau et redémarre.

	dépt	2008	2009	2010	2011	2012	R	T	C	2013	R	T	C	évol.	évol.	2014	R	T	C	évol.	évol.		
							saison 2011/2012				validé	saison 2012/2013			en %		en nb.	validé	saison 2013/2014			en %	en nb.
1	CEN	44	125	134	124	134	146	87	2	57	141	79	3	59	-3	-5	39	38		1	-72	-102	
2	NEC	44	320	348	321	292	278	177	14	87	291	178	8	105	5	13	26	26			-91	-265	
3	Saint NAZAIRE	44	92	107	107	111	92	61	2	29	84	54	1	29	-9	-8					-100	-84	
4	NANTES Métropole	44	132	123	101	91	108	51	5	52	92	63	1	28	-15	-16					-100	-92	
5	ABSEC	49	62	51	59	34	50	25		25	46	36		10	-8	-4					-100	-46	
6	Quinte	44																					
7	La NOUE	44	15	11	11	8	9	8		1	6	6			-33	-3					-100	-6	
8	CHATEAUBRIANT	44				28	19	12	1	6	36	14		22	89	17					-100	-36	
9	LAVAL	53	84	93	71	82	58	36	1	21	79	35		44	36	21	15	15			-81	-64	
10	ORVAULT	44					13			13	11	5		6	-15	-2					-100	-11	
11	PNM	72	18	17	16	14	12	10		2	8	8			-33	-4					-100	-8	
12	LE MANS	72	121	161	147	139	107	65	1	41	118	62		56	10	11	37	26	1	10	-69	-81	
13	MBE	85	170	186	205	193	156	96	1	59	146	79		67	-6	-10					-100	-146	
14	CE Yonnais	85	59	65	83	87	78	45	5	28	81	47	2	32	4	3					-100	-81	
15	Epée SABLaise	85	110	121	99	94	66	50	1	15	67	46	4	17	2	1					-100	-67	
16	SCO	49	192	211	171	180	195	120	4	71	178	112	4	62	-9	-17	105	80	2	23	-41	-73	
17	NEUVILLE	72	95	96	64	46	48	31		17	45	32		13	-6	-3					-100	-45	
18	Saynolames	72				19	17	11	2	4	16	9		7	-6	-1					-100	-16	
19	LOUE	72	33	37	43	50	48	35		13	48	33		15							-100	-48	
20	Les Dagues du Cardin	85				10	6	6							-100	-6							
21	CNEA	85	4	4	4	15	24	13	2	9	22	11	3	8	-8	-2					-100	-22	
22	CSAD ANGERS	49	80	79	84	78	60	38		22	90	38	9	43	50	30	4	1		3	-96	-86	
23	Escrime sur vie	85	46	72	61	71	67	49		18	61	37		24	-9	-6					-100	-61	
24	Saint HERBLAIN	44	79	92	103	88	83	52	4	27	77	59		18	-7	-6					-100	-77	
26	LUCON	85	16	23	19																		
27	LAVAL (AEMC)	53	4	4	4	4																	
28	FONTENAY le COMTE	85	28	23	23	22	17	10		7	22	13		9	29	5	4	4			-82	-18	
29	Les Corsaires	85	18	27	24																		
30	SABLE	72	42	32	33	32	42	22		20	43	29		14	2	1	23	18		5	-47	-20	
31	NDC	49	121	163	153	150	142	96	2	44	129	70	2	57	-9	-13					-100	-129	
32	REZE	44		21	13	3	20	3		17	40	16	1	23	100	20					-100	-40	
33	La Dague Pourpre	85					16			16	11	8	1	2	-31	-5					-100	-11	
99	Indépendants	44	2	3	3	3					3	1	2				2	2			-33	-1	
33			2068	2304	2146	2078	1980		47		1991				1	11		255					
	Affiliés		25	26	27	27	28				27							49					
												répartition		évol.				répartition		évol.			
		44	765	839	783	758	771				778	39		7			65	24			-713		
		49	455	504	467	442	447		446		443	22		-4			111	42			-332		
		53	88	97	75	86	58				79	4		21			15	6			-64		
		72	309	343	303	300	274				278	14		4			60	23			-218		
		85	451	521	518	492	430				410	21		-20			15	6			-395		
			2068	2304	2146	2078	1980				1988			8			266				-1722		
											1991												

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Révérend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Chantal LE GALL
Secrétaire Générale
4 allée du Vermenou
85180 Château d'Olonne
secrtaire-generale@escrime-pdl.org

Maryse MORET
Secrétaire aux licences
6 rue des Tilleuls
44240 La Chapelle S/Erdre
licences@escrime-pdl.org

4 – POINT FINANCIER

↳ Présentation du budget prévisionnel de la saison 2013-2014 :

Le déficit potentiel est estimé à 400 €. Une reprise sur provisions de 2500 € est prévue au budget 213-2014.

Evolutions majeures depuis la fin juin 2013 :

Versement de la subvention CNDS de 22000 € au mois de juillet

Quelques fonds régionaux sont encore en attente : le versement de la subvention de la saison 2012/2013 de 19918 euros.

Réservation pour la saison des stages ligue à venir

Achat de 11 pistes moquettes et une housse.

Carol RUCHAUD fabriquera les 10 housses supplémentaires. A ce sujet, elle souhaiterait avoir la housse le plus rapidement possible afin qu'elles soient fabriquées à temps pour la livraison des pistes.

Les pistes seront marquées et stockées à Nantes. Livraison prévue mi-octobre.

Bernard CONAN attire l'attention des membres du Comité Directeur sur une clause de l'assurance des pistes : les pistes sont assurées contre le vol, excepté de 21 heures à 7 heures si le véhicule est garé sur un lieu public.

Guillaume MICHON propose une modification du règlement d'usage des pistes qui intégrera cette précision. Par ailleurs, le montant du chèque de caution sera réévalué du fait d'une augmentation de la valeur des pistes : 2000 € (au lieu de 1750 €)

Achat d'un lot de 10 cannes d'escrime artistique

Impact des 2 euros de contribution fédérale aux engagements en compétition

Cette taxe concernera toutes les compétitions qui donnent lieu à un classement à partir de la catégorie minimale.

Le club organisateur disposera d'un formulaire à compléter avec les résultats et le montant total à payer (fonction du nombre de tireurs) ; il devra effectuer le règlement par virement ou chèque à la FFE.

Les tarifs maximum d'engagement aux compétitions nationales ont été réévalués par la FFE afin d'absorber cette contribution. Les tarifs de la ligue ayant été votés en Assemblée Générale en juin dernier, il n'est pas possible de modifier pour cette saison les tarifs d'engagement aux Championnats de Ligue.

La ligue prendra donc en charge ces deux euros pour les inscriptions pour les Championnats de Ligue, ce qui représenterait une dépense de 800 à 900€ sur base effectifs de la saison 2012-2013.

Pour les challenges qui compteront pour le classement national, le club organisateur reste libre de fixer le montant de l'inscription. Pour faire preuve de transparence auprès des tireurs, la contribution de 2 euros devra apparaître clairement sur la feuille de route au niveau du tarif d'engagement.

La ligue devra référencer les compétitions concernées.

Ordinateur de l'ATR

Le club du NDC ANGERS souhaiterait racheter l'ordinateur portable mis à disposition de Luc BODET par la ligue. Le bureau propose aux membres du Comité Directeur le rachat de cet ordinateur par le club de NDC ANGERS au prix de sa valeur nette comptable soit 417 € au 31/12/12.

RESOLUTION

Le rachat par le club de NDC ANGERS de l'ordinateur mis à disposition de l'ATR par la ligue au prix de 417 € est adopté à l'unanimité des membres du Comité Directeur présents et représentés.

Le bureau propose en parallèle d'offrir à Luc BODET la tablette mis à disposition par la ligue la saison passée.

RESOLUTION

Les membres du Comité Directeur présents et représentés acceptent à l'unanimité la proposition du bureau d'offrir à Luc BODET la tablette mis à disposition par la ligue la saison passée.

5- CONVENTION CONSEIL REGIONAL ET CNDS

↳ Convention CNDS

Versement de la subvention CNDS 2013 de 22000 € au mois de juillet

↳ Convention Conseil Régional

Le versement de la subvention de la saison 2012/2013 de 19918 euros est en attente. Elle sera versée après examen par la région des bilans financiers de chaque action.

Les saisies des nouvelles actions pour l'obtention de la subvention 2014 doivent être réalisées pour le 15/11/13.

6- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ETR

Un tour de table est effectué auprès des Maîtres d'Armes de l'ETR conviés à ce Comité Directeur : chacun indique ses missions actuelles au sein de l'ETR.

En raison du prochain départ de l'ETR de Luc BODET, la question se pose de la reprise et répartition entre les membres de l'ETR des tâches qui lui étaient affectées.

Un débat est amorcé entre les Maîtres d'Armes de l'ETR, Jean-Michel SAGET, CTS, Luc BODET, ATR et les membres du Comité Directeur.

Les missions détaillées dans la fiche de poste de l'ATR sont passées en revue.

Position des Maîtres d'Armes de l'ETRE : entre leur activité de Maître d'Armes au sein de leur le club et au sein de de l'ETR dans la ligue, les Maîtres d'Armes avouent ne pas pouvoir pas supporter de charges de travail supplémentaires.

Jean Michel SAGET indique de son côté, qu'il ne peut pas prendre en charge d'autres tâches, ayant également des responsabilités nationales en Handisport.

Eventuellement et temporairement, il est possible qu'il puisse assurer les missions suivantes : « veille » des résultats en compétition des tireurs ligériens, tenue à jour du classement régional, encadrement des stages, calendrier de la ligue. La mise en ligne des compétitions et la gestion des fichiers des compétitions n'est pas envisageable à cet instant.

Le débat s'avère long, difficile et conflictuel. Chacun exprime son point de vue. Les membres du Comité Directeur essaient de proposer des alternatives, des solutions envisageables à la situation de crise qui transparait, sans réussir à faire aboutir le débat.

Le sujet d'une augmentation de salaire est abordé par l'ETR et la question posée aux élus ; Laetitia MULLER est surprise par cette demande qui ne lui apparaît pas cohérente avec les paroles entendues. Elle répond qu'une augmentation de salaire n'est pas envisagée. Les membres de l'ETR salariés bénéficient déjà en ce début de rentrée de l'augmentation légale du taux conventionnel du groupe 5.

Pour autant, il y a du travail supplémentaire à répartir, lié au départ de Luc ; les efforts et l'investissement personnel seront appréciés et n'exclue pas une reconnaissance.

Cette question vient clore les échanges.

Quoi qu'il en soit, la situation semble être dans une impasse : le sujet sera à nouveau débattu en réunion de Bureau le 5 octobre prochain.

Les orientations décidées par le bureau seront ensuite présentées à Jean-Michel SAGET le 11 octobre.

Un Comité Directeur rapproché sera convoqué.

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Révérend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Chantal LE GALL
Secrétaire Générale
4 allée du Vermeuou
85180 Château d'Olonne
secretaire-generale@escrime-pdl.org

Maryse MORET
Secrétaire aux licences
6 rue des Tilleuls
44240 La Chapelle S/Erdre
licences@escrime-pdl.org

7 – ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS DE LIGUE

↳ Candidatures à l'organisation des Championnats de ligue

Dates	Championnat	Candidatures				
Dimanche 1er décembre 2013	H2020 Minimes individuel	MBE				
Dimanche 23 mars 2014	JRJ individuel	SCO				
Dimanche 30 mars 2014	Ligue Minimes/Juniors individuel	MBE	CHE			
Dimanche 06 avril 2014	Ligue Cadets/Séniors individuel	ASBR				
Sam14/Dim 15 juin	JRJ Equipes + Ligue Equipes	SCO				

RESOLUTION

Le Comité Directeur attribue à l'unanimité :

- ↳ L'épreuve de ligue H2020 du 01/12/13 à MBE,
- ↳ Le championnat de ligue JRJ individuel du 23/03/14 au SCO Angers
- ↳ Les championnats de ligue Juniors et minimes individuels du 30/03/14 au CHE
- ↳ Les championnats de ligue Cadets et Séniors Individuel le 06/04/14 à l'ASBR.
- ↳ Les championnats de ligue par équipe toutes catégories les 14 & 15/06/13 au SCO Angers

↳ Certificats médicaux

Jean Dominique DILHAN, médecin de ligue, profite de ces votes pour aborder les nouvelles dispositions médicales et les modalités fédérales de surclassement.

Il propose de diffuser prochainement un récapitulatif concernant les règles de surclassement des Pupilles-Benjamins.

8 – GROUPES DE TRAVAIL

Suite au Comité Directeur du 29 juin 2013, Laetitia MULLER avait émis le souhait de mettre en place des groupes de travail pour réfléchir ponctuellement à la faisabilité des orientations envisagées par la ligue (Ces études de faisabilité ne rentrant pas obligatoirement dans les missions d'une commission prédéfinie).

Ces axes de réflexion pour lesquels les membres du Comité Directeur ont été sollicités cet été s'inscrivent dans le cadre du projet associatif de la ligue pour l'olympiade en cours.

Les Présidents des Comités Départementaux qui sont invités à participer aux Comités Directeur, ont été également conviés, s'ils le souhaitent, à participer à un groupe de travail, tous comme les membres de l'ETR.

Ainsi, le 7 juillet dernier, un mail d'invitation à se préinscrire dans l'un des 4 groupes de travail définis ci-dessous a été diffusé :

- Groupe 1** : aide à la prise de licences (Escrime artistique, pratique féminine...)
- Groupe 2** : aides aux tireurs (Bourses, aides aux déplacements, prise en charges sur des stages ligue, zone , ou vichy...)
- Groupe 3** : déplacement commun à la Fête des Jeunes (Logistique et coût)
- Groupe 4** : recrutement (Définition fiches de poste salariés ligue, réflexion sur le poste administratif qui sera à pourvoir...)

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Révérend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godot
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Chantal LE GALL
Secrétaire Générale
4 allée du Vermeuou
85180 Château d'Olonne
secretaire-generale@escrime-pdl.org

Maryse MORET
Secrétaire aux licences
6 rue des Tilleuls
44240 La Chapelle S/Erdre
licences@escrime-pdl.org

Les réponses étaient à retourner à la Présidente de la Ligue avant le 2 septembre 2013.

Laetitia MULLER annonce les candidatures reçues pour chacun des groupes :

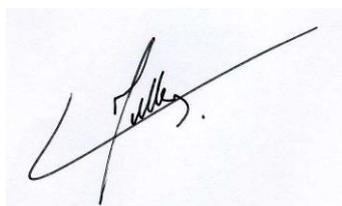
GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4
Aide à la prise de licences	Aides aux tireurs	Déplacement commun à la Fête des Jeunes	Recrutement
Brigitte DAVY	Carmen VARZARU	Chantal LE GALL	Brigitte DAVY
	Myriame ALBERT	Michel RELET	Chantal LE GALL
	Remi BAYER	Guy DAVY	

Dans l'état actuel des candidatures, 2 groupes sont susceptibles de fonctionner de manière efficace : les groupes 2 et 3.

Groupe 3 : Chantal LE GALL se propose de l'animer et d'en contacter chaque membre.

Groupe 4 : Rémi BAYER et Myriame ALBERT propose de commencer un travail de réflexion dont les premiers axes dégagés seront communiqués vers la mi-novembre.

Les axes de réflexion pour l'aide à la prise de licences et la gestion des ressources humaines seront étudiés dans l'immédiat par le bureau.



L. MULLER
Présidente

C. LE GALL
Secrétaire de séance